



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Colmar, le 13 mars 2020 à 19:58

## Coronavirus COVID-19 Point de situation dans le Haut-Rhin Vendredi 13 mars 2020

Les services de l'État dans le Haut-Rhin demeurent pleinement mobilisés dans la gestion quotidienne de la crise du coronavirus.

Comme chaque soir, le préfet a réuni le centre opérationnel départemental élargi composé des services de l'agence régionale de santé (ARS), de l'Éducation nationale, de la région, du département, des principales communes, de l'association des maires, du service départemental d'incendie et de secours et des forces de sécurité (police et gendarmerie).

Cet échange quotidien permet d'analyser l'évolution de la situation et de veiller à l'application des mesures et consignes gouvernementales à l'échelon du département.

### **Evolution du nombre de cas confirmés**

Le Haut-Rhin est toujours classé au stade 2 renforcé. Vendredi 13 mars 2020, l'ARS comptabilise 463 cas confirmés dans le département, soit une augmentation de 71 cas par rapport à hier.

1 nouveau décès à à déplorer. Le nombre total de décès s'élève à 7 personnes depuis l'apparition du foyer de contamination dans le Haut-Rhin.

Le nombre de cas demeure très évolutif. Le virus circule toujours activement dans le département et les mesures en place devraient contribuer à freiner sa diffusion, à protéger les personnes vulnérables et à atténuer le pic épidémique.

Le préfet du Haut-Rhin tient à assurer de son soutien l'ensemble de ceux et celles qui sont touchés par ce virus, ainsi que l'ensemble des professionnels de santé particulièrement mobilisés pour faire face à l'afflux de nouveaux patients.

## Les consignes à appliquer pour permettre la bonne prise en charge des patients

Le SAMU Centre 15 reçoit de nombreux appels. Le préfet du Haut-Rhin et l'agence régionale de santé appellent les consignes à respecter pour ne pas saturer les services de secours :

- **si vous réunissez les symptômes suivants**: fièvre importante, toux, difficultés respiratoires et courbatures – **appelez le 15**.
- en cas d'autres symptômes (rhume, grippe, etc.) ou de demande de conseils : **contactez votre médecin traitant**.
- pour toute autre situation et information générale : appelez le numéro vert national au **0 800 130 000** qui vous indiquera la conduite à tenir.

Le recours au centre 15 doit être réservé à la prise en charge de patients présentant des signes de gravité et qui nécessitent soit une intervention des services de secours, soit une hospitalisation, pour sécuriser la prise en charge de leur maladie.

## Mesures adoptées dans le cadre du premier tour des élections municipales – dimanche 15 mars 2020

L'ensemble des maires du département ont été destinataires de consignes ministérielles visant à garantir la bonne tenue des élections municipales et à assurer la protection sanitaire des électeurs comme des responsables des opérations électorales au sein des bureaux de vote.

L'objectif principal reste de combattre la propagation du virus et ces dispositions contribuent également à rassurer la population :



- tous les bureaux de vote seront ouverts,
- les situations de promiscuité prolongée devront être évitées,
- les affiches sur les gestes barrières et sur les bons comportements à adopter dans un bureau de vote devront être apposées et visibles du public,
- un point d'eau ou du gel hydro-alcoolique devra être mis à disposition. **Il est rappelé que le lavage des mains est la mesure barrière la plus efficace pour les membres du bureau de vote et les électeurs. La plupart des bureaux de vote se situent dans les locaux communaux, scolaires ou sportifs. Des équipements sanitaires sont généralement disponibles,**
- le bureau de vote devra être nettoyé et désinfecté avant et après chaque scrutin,
- il est en outre recommandé, dans les bureaux de vote dotés de machines à voter, de laver les machines toutes les demi-heures,
- il est recommandé aux électeurs d'apporter leur propre stylo pour signer.

**Dans une circulaire adressé ce jour, le préfet a demandé aux maires de veiller à la nécessité de prendre les mesures utiles à l'accomplissement du vote des électeurs les plus fragiles, âgés de 70 ans ou plus, dans les conditions les plus favorables à leur protection.**

**Dès l'étape de la vérification de l'identité, ils bénéficieront d'une priorité pour couper la file d'attente.**

**CONTACT PRÉFECTURE**

Bureau du protocole et de la communication interministérielle  
Service du Cabinet - Préfecture du Haut-Rhin  
03 89 29 20 05 – 03 89 29 21 06 – 06 08 23 79 20 – 06 60 15 72 12  
[pref-communication@haut-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@haut-rhin.gouv.fr)

RETROUVEZ NOS PUBLICATIONS SUR  

**CONTACT AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ GRAND EST**

[ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)

**RETROUVEZ NOS PUBLICATIONS SUR :**

GRAND-EST.ARS.SANTE.FR/ESPACE-PRESSE-3

**CONTACT ACADÉMIE DE STRASBOURG**

Gaëlle Talbot – [ce.communication@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.communication@ac-strasbourg.fr)